

BSV n° 04 – 23 mai 2018

ARBRES

Situation phytosanitaire actuelle

Observations ponctuelles

Les limaces : en activité, comment procéder ?

À RETENIR CETTE SEMAINE

- **Tigre du platane** : les larves et les adultes sont présents sur les feuilles et les décolorations sont visibles. Aucun dégât comestible n'a été relevé.
- **Mineuse du marronnier** : les premières mines sont observables mais peu visibles. Elles vont se développer avec l'augmentation des températures.
- **Chenille processionnaire du chêne** : les larves sont en pleine activité. Les dégâts de nutrition se sont accentués et les premiers abris de soie sont visibles.
- **Dépérissement des pousses du pin (*Sphaeropsis sapinea*)** : certains arbres dépérissent brutalement depuis l'été dernier.

Vous souhaitez devenir observateur ? N'hésitez pas à contacter :

Alexandre BENOIST de la FREDON Champagne-Ardenne au 03 26 77 36 64

Charlie SOMMER de la FREDON Lorraine au 03 83 33 86 70

Virginie AUBERT de la FREDON Alsace au 03 88 82 18 07



1 | Tigre du platane : en pleine activité

F

A

Stade de développement observe : les adultes et les larves sont présents sur les feuilles

Dégâts observés/ incidence : les premiers dégâts de nutrition sont visibles. Sur Nancy, les individus observés semaine n°17 ne sont plus présents sur les feuilles basses.

Secteurs d'observation :

- **Alsace :** Horbourg Wihr (68), Port autonome de Strasbourg (67), Haguenau (67), Sélestat (67), Erstein (67), Sainte-Marie-aux-Mines (68)
- **Champagne-Ardenne :** Reims (51)
- **Lorraine :** Nancy (54)

Seuil de nuisibilité :

- **Esthétique :** 10 à 15 formes mobiles/feuilles ou 30 % de la surface foliaire décolorée. Le seuil est franchi uniquement sur les jeunes feuilles à la base du houppier.
- **Commoditaire :** 15 à 20 formes mobiles/feuilles ou 40 % de la surface foliaire décolorée.

Facteurs de risque : Arbre en atmosphère urbaine (sol imperméable, températures plus élevées, hygrométrie faible, poussières...). Arbres subissant des tailles répétées ou sévères.

Prophylaxie et lutte biologique :

- **Prophylaxie :** éviter les excès d'engrais azotés, privilégier les tailles douces.
- **Lutte biologique :** les mycoses d'insectes type *Beauveria bassiana* détruisent naturellement les tigres adultes sous les rhytidomes, les lâchers de chrysopes *Chrysoperla lucasina* en saison peuvent être réalisés.



Imagos, tigres du Platane
(Virginie AUBERT – FREDON Alsace)

2 | Anthraxnose du platane : début d'apparition des symptômes

F

A

Stade de développement observe : les premiers dessèchements des nervures des feuilles sont observés.

Dégâts observés/ incidence : dégâts localisés

Secteurs d'observation : port autonome de Strasbourg (67), Erstein (67), Sélestat (67)

Seuil de nuisibilité : 50 à 60 % de feuilles desséchées pendant plusieurs années de suite sur platane âgé de moins de 20 ans.

Facteurs de risque : jeunes plantations, arbres en formation, arbres fragilisés par des champignons lignivores.

Prophylaxie et lutte biologique : ramasser et brûler les feuilles contaminées tombées au sol, couper les parties atteintes lorsque la taille du sujet le permet et brûler.



MARRONNIERS

I Mineuse du marronnier : premières mines visibles

F

A

Stade de développement observé : premières mines sur feuilles, imagos de la génération hivernante

Dégâts observés/ incidence: dégâts localisés / piégeage important

Secteurs d'observation : Sainte-Marie-aux-Mines (68), Erstein (67), Sélestat (67), Horbourg Wihr (68), Nancy (54), Metz (57)

Seuil de nuisibilité : non défini

Facteurs de risque : zones infestées les années précédentes, sujet implanté dans un espace minéral, sécheresse estivale.

Prophylaxie et lutte biologique :

- **Lutte préventive éthologique :** mettre en place des pièges à phéromones pour surveiller le vol, pour capturer les mâles et réduire le taux de fécondation des femelles.
- **Lutte préventive génétique :** privilégier les espèces de type *Aesculus indica*, *A. californica*, *A. x carnea*, qui sont tolérantes.



Premières mines visibles

(Charlie SOMMER - FREDON Lorraine)



CHÊNES

F

A

1 | Processionnaire du chêne : en pleine activité

Stade de développement observé : larvaire

Dégâts observés/ incidence : les dégâts de nutrition sont visibles. Les premiers abris en soie sont visibles sur les branches.

Secteurs d'observation : secteur de la RD 421 (Hochfelden)

Seuil de nuisibilité : dès présence

Facteurs de risque : **Présence de poils urticants à la surface du corps des chenilles**, risques d'urtication pour l'homme et pour les animaux sauvages et domestiques, **risque de dépréciation esthétique en cas de fortes défoliations**. Il est important d'être vigilant à la présence de chenilles. **C'est un organisme nuisible pouvant faire l'objet d'une lutte obligatoire dans certains départements par arrêté préfectoral. Il convient de ne pas s'en approcher ni de toucher les chenilles.**

Prophylaxie et lutte biologique :

La pose de nichoirs à oiseaux insectivores (en ciment de bois par exemple) est une méthode efficace qui permet de limiter la pression des chenilles processionnaires sur le long terme. Pour cela, il convient de nettoyer chaque automne, les nichoirs pour qu'un nouveau couple de mésanges puisse s'y installer l'année suivante.

Éléments de biologie :

Les chenilles vivent en colonie et s'alimentent la nuit sur le feuillage. Pendant la journée, elles se rassemblent sur les feuilles et les rameaux.



TILLEULS

1 | Pucerons sur tilleuls : une présence ponctuellement observée

Stade de développement observé : adultes et formes larvaires

Dégâts observés/ incidence : inférieur à 10 individus par feuilles, pas de symptômes visibles.

Secteurs d'observation : Nancy (54), Vitry le François (51), Sélestat (67), Erstein (67)

Seuil de nuisibilité : 40 individus par feuille ou 50 % de la surface foliaire occupée.

Facteurs de risque : Arbres subissant des tailles répétées ou sévères.

Prophylaxie et lutte biologique :

- **Lutte biologique :** laisser faire les auxiliaires naturels
- **Méthodes culturales :** raisonner les apports azotés, proscrire les élagages systématiques et les tailles sévères, supprimer les pousses infestées pour limiter la propagation.

2 | Phytoptes sur tilleuls : une présence ponctuellement observée

Stade de développement observé : galles cornues

Dégâts observés/ incidence : inférieur à 5 galles par feuille, symptômes ponctuellement visibles.

Secteurs d'observation : Sélestat (67), Erstein (67), Sainte-Marie-aux Mines (68), Vitry le François (51)

Seuil de nuisibilité : sur jeunes arbres uniquement

Facteurs de risque : /

Prophylaxie et lutte biologique : supprimer les pousses infestées pour limiter la propagation sur les jeunes plantations uniquement.

F

A



Observations ponctuelles

1 | Hyponomeutes sur fusain d'Europe : attaques impressionnantes

Stade de développement observé : larves (chenilles) regroupées en nids tissés

Dégâts observés/ incidence : défoliations, formations de nids de soie communautaires

Secteurs d'observation : Nancy (54), Uckange (57), secteur de Reims (51), Horbourg Wihr (68), Erstein (67), Ottmarsheim (68), Kunheim (68), Bischwihr (68), Wickerswihr (68), Muntzenheim (68), Haguenau (67), Sélestat (67), Hilsenheim (67), Wittenheim (68), Kembs (68),

Seuil indicatif de risque : non défini

Facteurs de risque : plantes attaquées les années précédentes par cette même espèce.

Prophylaxie et lutte biologique : Bien que le développement des nids d'hyponomeutes soit généralement spectaculaire, les populations se régulent naturellement sous l'action des prédateurs naturels. Il est possible de placer des pièges à phéromones fin juin ou début juillet sur les sites sensibles afin de limiter les pullulations l'année suivante.

F

A



Chenilles sur fusain d'Europe
(Virginie AUBERT – FREDON Alsace)

Eléments de biologie :

Ces espèces sont sensibles aux produits phytosanitaires. L'arrêt de leur utilisation est un facteur favorisant le développement de ces espèces et de la biodiversité.

2 | Dépérissements des pousses du pin : *Sphaeropsis sapinea*



Dégâts observés/ incidence : rougissement des pousses des pins

Secteurs d'observation : Metz(57) sur pins noirs

Seuil indicatif de risque : 50% du houppier atteint entraîne la mort de l'arbre

Facteurs de risque : période de sécheresse ou de forte chaleur. Les conifères sont des arbres sensibles à une faible hygrométrie. Les arbres implantés sur des sols à faible réserve utile en eau et situation ensoleillées sont plus sensibles.

Prophylaxie et lutte biologique : Planter les conifères dans des conditions environnementales adaptées. Ce champignon est un endophyte thermophile (présent en latence dans les tissus de l'arbre) qui se développe à l'occasion d'un stress subi par l'arbre.

cf. note nationale du Département Santé de la Forêt de mai 2018 :

<http://agriculture.gouv.fr/importants-rougissements-des-pins-noirs-et-sylvestres-de-lest-et-du-sud-de-la-france-dus-au>



Les limaces : comment procéder ?

Les pontes de limaces sont normalement écloses pour les 3 principales espèces rencontrées (*Arions rufus*, *Arion hortensis* et *Deroceras reticulatum*). Les conditions climatiques actuelles sont favorables à leurs activités en surface et à la consommation des jeunes plantations de végétaux herbacées.

À ce titre, il est rappelé que l'usage de produits phytosanitaires anti-limace doit se faire en respectant la dose et le nombre d'apports annuel inscrits sur l'emballage du produit.

L'utilisation de produits anti-limace à base de Métaldéhyde est à éviter compte tenu de leurs toxicités sur la faune auxiliaire. Les produits anti-limaces à base de Méthiocarbe ne possèdent plus d'autorisation de mise sur le marché (AMM) valide, il est par conséquent interdit de les utiliser. Leur élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur : <https://www.adivalor.fr/collectes/index.html>

Des produits de substitution dits de biocontrôle sont disponibles, cf. <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-205> ; une

Attention toutefois, ces produits décrits comme moins dangereux peuvent entraîner des effets sur la faune non cible dont notamment les animaux de compagnie (chiens et chats). <https://www.centre-antipoison-animal.com/les-antilimaces.html>.




Une substance de base est autorisée à l'emploi en tant qu'anti-limace : la bière placée dans des pièges couverts. cf. <http://www.itab.asso.fr/activites/substances-de-base.php>

Les substances de base sont des préparations naturelles peu préoccupantes non considérées comme produit phytosanitaire, mais utile à la protection des cultures au titre de l'article 23 du règlement CE n° 1107/2009.




D'autres méthodes comme l'usage de certains paillages (paillettes de lin...) ou de ruban de cuivre permettent de réduire l'activité prédatrice des limaces.

Ces indicateurs ont pour but d'affiner l'analyse de risque en espaces verts. Seul l'aspect ornemental est pris en compte dans ce BSV lorsque des dégâts liés à un bioagresseur sont observés. Pour les plantes ayant également une fonction nourricière (ex. : arbres fruitiers), veuillez-vous référer au BSV de la filière appropriée. L'agressivité du bioagresseur est comparée à celle d'une plante saine, en pleine vitalité, indemne de toute faiblesse et exposée dans des conditions environnementales saines et optimales.

Fréquence

-  **Répandu** : qualifie les espèces communément observées sur l'ensemble du territoire
-  **Commun** : qualifie les espèces observées régulièrement, mais pas partout (fréquemment localement) par le réseau d'observateurs
-  **Rare** : qualifie les espèces peu communes, observées occasionnellement

Agressivité

-  **Élevée** : Le bioagresseur peut tuer les plantes saines ou les endommager durablement dans un délai relativement bref. Il n'est pas forcément la cause directe des dégâts (ravageur secondaire).
-  **Moyenne** : Le bioagresseur n'est normalement pas apte à tuer la plante ou à fortement dégrader sa vitalité sauf en cas d'exposition prolongée ou de facteurs aggravants.
-  **Faible** : Le bioagresseur n'a pas d'influence négative significative sur la survie de la plante. Il peut être à l'origine de dommages esthétiques. Il peut toutefois être vecteur de maladies.

**Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet
de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :**

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



**Édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture GRAND EST
sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau JEVI :**

Alsace

Villes de : Horbourg-Wihr, Betschdorf, Sainte-Marie aux Mines, Erstein, Rixheim, Brunstatt-Didenheim, Mulhouse, Wissembourg. Autres structures : Communauté de Commune du Val d'Argent, Port autonome de Strasbourg, Comptoir Agricole Espaces Verts, S.A.R.L Vurpillot, CFPPA de Rouffach, Elagage et Paysages du Haut-Rhin, Golf d'Ammerschwahr.

Champagne-Ardenne

Villes de : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Épernay, Fère-Champenoise, Nogent, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sapignicourt, Troyes. Autres structures : Centre hospitalier Bélaïr (Charleville-Mézières), Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der, CFPPA de Saint-Pouange, Groupe COMPAS, FREDON Champagne-Ardenne.

Lorraine

Villes de : Jarny, Nancy, Toul, Bouxières-aux-Dames, Ligny-en-Barrois, Metz, Uckange (Jardin des Traces), Mirecourt, Rambervillers. Autres structures : golfs de Bitche, d'Aingeray, d'Épinal, ABMC de Saint-Mihiel, de Lorraine, d'Épinal, de Meuse-Argonne, Jardin botanique Jean-Marie PELT (site de Villers-lès-Nancy et jardin d'altitude), FREDON Lorraine.

Rédaction : A.BENOIST, FREDON CA ; C.SOMMER, FREDON Lorraine ; V.AUBERT, FREDON Alsace

Coordination et renseignements - Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

Karim BENREDJEM, Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Claire COLLOT, Tél. : 03 83 96 85 02. Courriel : claire.collot@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture du Grand Est

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.